



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR D'UN PROJET PARTICULIER RÉSOLUTION CA19 20 0586 (PP-16)

AVIS PUBLIC est donné que le conseil d'arrondissement de LaSalle a adopté la résolution suivante :

CA19 20 0586 Projet particulier autorisant la construction d'une habitation de 116 logements, une habitation de 110 logements et un commerce à l'angle des rues Gagné et George (PP-16).

Cette résolution est réputée conforme aux objectifs et aux dispositions du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal et aux dispositions du document complémentaire.

Cette résolution est entrée en vigueur le 29 janvier 2020 à la suite de la délivrance du certificat de conformité par le greffier de la Ville à l'égard de cette résolution.

Toute personne intéressée peut consulter cette résolution au bureau de la secrétaire d'arrondissement situé au 55, avenue Dupras, LaSalle, durant les heures de bureau.

DONNÉ À LASALLE, ce 31 janvier 2020.

Nathalie Hadida
Secrétaire d'arrondissement

PUBLIC NOTICE

COMING INTO EFFECT OF A PARTICULAR PROJECT RESOLUTION CA19 20 0586 (PP-16)

PUBLIC NOTICE is hereby given that the LaSalle Borough Council has adopted the following resolution:

CA19 20 0586 Particular project authorizing the construction of a 116 unit multiple family dwelling as well as a 110 unit mixed use building consisting of residential units and of a commercial property at the intersection of rue Gagné and rue George (PP-16)

This resolution is deemed to be in conformity with the objectives of the Land Use Planning and Development Plan and the provisions of the complementary document of the Montréal agglomeration.

This resolution has taken effect on January 29, 2020, the date that the certificate of conformity was delivered by the *Greffier* of the Ville de Montréal.

This bylaw may be consulted at the office of the Borough Secretary, located at 55 avenue Dupras, LaSalle, during business hours.

GIVEN AT LASALLE, on January 31, 2020.

Nathalie Hadida
Borough Secretary